

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-10-07B

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM),

Étaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu les projets de budgets pour l'exercice 2024 présentés par Madame le Maire, et transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,
Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances et Ressources humaines en date du 02/04/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a l'unanimité (21 voix pour) :

- Adopte le budget primitif 2024 Assainissement (Budget annexe), arrêté en dépenses et en recettes conformément au document ci-annexé, présentant chapitre par chapitre, le budget.
- Dit que l'ensemble du document budgétaire présenté vaut délibération, avec toutes les annexes,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre tout acte ou toute décision qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.
- Dit que la DGS de la commune assure l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE N°6B : Budget primitif 2024 — Budget annexe Assainissement

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP





Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat